

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Trois, le sept avril à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire**.

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali - Mme HARANG Vanessa, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme TESSIER Laurence qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE Roger, Maire - M. de BROGLIE Philippe-Maurice.

Absente : Mme DEROIN Jennifer

Secrétaire de séance : Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12

OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le Maire informe que la Commission Finances réunie le 24 mars dernier a décidé le passage à temps complet du poste occupé par Mme Nadine FAUCILLON, technicienne titulaire actuellement à 28/35^{ème} et qui accepte cette augmentation de sa Durée Hebdomadaire de Service (DHS) à effectuer sur 4 jours de 8 heures et 45 minutes du mardi inclus au vendredi inclus, et de même amplitude horaire à fixer à partir de 8h45 au maximum et jusqu'à 16h45 au minimum.

En cas de validation de cette décision par le Conseil Municipal, le Comité Social Territorial (CST) qui doit statuer sur cette demande, pourrait délibérer le 20 juin prochain, permettant ainsi sous réserve que le CST émette bien un avis favorable, un passage à temps complet du poste occupé par Mme Nadine FAUCILLON à partir du 1^{er} juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE**, sous réserve de l'avis favorable du CST du 20 juin 2023, le passage à temps complet à partir du 1^{er} juillet 2023 du poste occupé par Mme Nadine FAUCILLON, technicienne titulaire actuellement à 28/35^{ème} et ce avec application de sa DHS sur 4 jours de 8 heures et 45 minutes du mardi inclus au vendredi inclus, et de même amplitude horaire à fixer à partir de 8h45 au maximum et jusqu'à 16h45 au minimum, et approuve la mise à jour résultante du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2023 selon annexe ci-après.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Dominique DUBOC.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt
en Préfecture
le 14 AVR. 2023
et Publication ou Notification
du
le Maire



ANNEXE à la délibération DCM 2023-04-07-11**Tableau des effectifs de la Commune de BROGLIE au 01/07/2023**

Commune de BROGLIE (27270)		DATE	01/07/2023
Tableau des effectifs - <i>Délibération DCM 2023-04-07-11 du 07/04/2023</i>		/35èmes	F/C/V (*)
Filière Administrative			
Catégorie A			
	attaché territorial	35,00	V
Catégorie B			
	rédacteur territorial principal de 1ère classe	35,00	F
	rédacteur territorial	35,00	V
Catégorie C			
	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35,00	V
	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35,00	F
Filière Technique			
Catégorie B			
	technicien territorial (<i>sous réserve avis CST du 20/06/2023</i>)	35,00	F
Catégorie C			
	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35,00	V
	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35,00	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	33,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30,00	F
	adjoint technique territorial	35,00	V
	adjoint technique territorial	35,00	C
	adjoint technique territorial	30,00	C
Filière Médico-Sociale			
Catégorie C			
	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	35,00	F
	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35,00	F
	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35,00	F
Filière Animation			
Catégorie B			
	animateur territorial principal de 1ère classe	35,00	F
Catégorie C			
	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	35,00	V
	adjoint territorial d'animation	35,00	V
	adjoint territorial d'animation	28,00	F

(*) F=Fonctionnaire / C=Contractuel / V=Vacant

Modifications **en caractères gras**